CAP MARITIME

Le titulaire du CAP maritime est un marin qualifié et polyvalent, capable de s'adapter et de participer aux différentes activités pratiquées sur le pont et en salle des machines d'un navire de pêche ou de commerce.

- Il participe à la conduite du navire en assurant le quart à la passerelle (service de veille de quatre heures), les manœuvres en mer et au port.
- Il entretient et répare les appareils nécessaires au fonctionnement des machines et ou engins de pêche, à la sécurité et à la vie à bord du navire.
- Il développe des connaissances relatives :
  - à la navigation et la technologie du navire;
  - à l'océanographie et aux techniques de pêche;
  - au traitement des captures
  - à la maintenance.

Les débouchés et les métiers :

A la pêche, au commerce et à la plaisance, le CAP maritime, sous réserve de l'aptitude physique nécessaire et des certificats additionnels éventuellement prévus par la réglementation, permet :

- D'exercer des fonctions de matelot à bord de navires sans limitation de jauge;

- D'exercer des fonctions de matelot dans une équipe de quart à la passerelle à bord de navires sans limitation de jauge;

- D'exercer des fonctions de matelot dans une équipe de quart à la passerelle, avec des tâches spécialisées, à bord de navires sans limitation de puissance et sans limitation de jauge.

- D'exercer des fonctions de capitaine à bord de navires de moins de 9 mètres, armés à la petite pêche après avoir suivi la formation au commandement à la petite pêche.

Scolarité et formation en entreprise :
La scolarité se déroule sur deux années et comporte 12 semaines de PFMP hors établissement scolaire (dont des stages « embarqués » obligatoire à bord des navires de pêche ou de plaisance).

Conditions d'obtention du CAP :
- La réalisation intégrale des formations en entreprise et l'obtention du module CFBS :
Le CFBS (Certificat de Formation de Base à la Sécurité) comprend :
  - 1 Formation aux Techniques individuelles de survie (TIS) : saut et manœuvres de survie en mer;
  - 1 Formation de base à la lutte contre l'incendie;
  - 1 Enseignement médical 1 (PSC1)

Les conditions d'accès :
Aimer la mer
Age minimum requis : 15 ans au 31 décembre de l'année d'inscription;
Niveau d'étude : 3ème de collège.
Aptitude physique :
- Très bonne aptitude physique ;
- Nageur (Attestation savoir nager nécessaire)

L'élève sera présenté à une visite médicale d'aptitude auprès du Médecin des Gens de Mer, conformément au décret n°2015-1575 du 3 décembre 2015 relatif à la santé et à l'aptitude médicale à la navigation.

Période d'inscription : Mai / Juin via la procédure Affelnet.

Les poursuites d'études à la Réunion :

Bac pro Polyvalent Navigant Pont/Machine;
Bac pro Maintenance Nautique

Sous réserve d'un bon dossier scolaire.

NOUS CONTACTER :

Lycée Léon de Lépervanche

31 avenue Raymond Mondon
BP 1015 97420 Le Port Cedex
ce.9740552g@ac-reunion.fr
http://lycee-lepervanche.ac-reunion.fr/

02 62 42 75 75 - Fax : 02 62 43 26 97

MINISTÈRE DE LA MER
Liberté
Égalité
Fraternité

l'Europe s'engage à La Réunion

Region Reunion
www.regionreunion.com

Direction de la Mer Sud Océan Indien